

Parlement de la République et Canton du Jura

Groupe parlementaire PDC/JDC

Interpellation N° 727

Benteler : jusqu'à quand des fumées qui empoisonnent St-Ursanne, joyau touristique du Jura

Les fumées nauséabondes rejetées dans l'atmosphère par l'entreprise incommode grandement la population de la région. Il est fréquent que le nuage, qui se forme à la sortie des cheminées de Benteler, s'étende sur l'ensemble de la vallée du Doubs. Les nuisances sonores dépassent aussi les normes et dérangent le voisinage.

Les désagréments causés à la population de St-Ursanne sont tels que des personnes qui avaient entrepris des démarches en vue de s'installer à proximité de la cité médiévale y ont renoncé. Certains résidents inquiets se demandent s'ils doivent se résoudre à quitter la région pour ne pas mettre en danger leur santé ou celle de leurs enfants.

En novembre 2006, la population de St-Ursanne manifestait publiquement ses soucis face aux nuisances olfactives et sonores de l'entreprise Benteler-Automotive SA de St-Ursanne. Le ministre du département de l'environnement et le service des eaux et de la protection de la nature ont rassuré la population en annonçant que des mesures correctives seraient prises jusqu'au printemps 2007.

A la fin août 2007, la commune de St-Ursanne a été informée par l'entreprise et l'EPN que des essais seraient tentés d'ici la fin de l'année sur certaines cheminées en vue de chercher une solution. L'entreprise n'a rien fait de concret pour régler le problème durant une année. Le délai du 26 octobre 2007 fixé par l'EPN pour le rehaussement des cheminées ne semble pas non plus respecté, aucun travail n'ayant été entrepris. C'est le contraire qui se passe, Benteler a tenté de mettre en service de nouvelles presses de productions ce qui va encore aggraver la situation.

Nous nous étonnons que l'office des eaux et de la protection de la nature tarde autant à exiger des améliorations tangibles et soit si impuissante dans une telle situation. On constate que Benteler se moque des autorités de ce Canton, n'a cure des nuisances qu'elle provoque et de ses conséquences sur la population. La mauvaise volonté de cette entreprise est manifeste et elle nécessite une réaction urgente de nos autorités.

La population n'en peut plus et s'interroge sur l'efficacité des responsables politiques de ce pays. Les citoyens du Clos-du-Doubs ont fait preuve de tolérance et de patience durant 7 ans. Les délais usuels de 5 ans sont largement dépassés, il est temps que la situation s'améliore et que nos autorités se fassent respecter.

Au vu de cette situation, nous prions le gouvernement de bien vouloir :

- nous renseigner sur les résultats des mesures prises par l'OEPN jusqu'ici pour régler les problèmes des fumées et du bruit, ainsi que sur l'état de travaux d'assainissements nécessaires .
- nous informer sur les mesures qu'il entend prendre pour que la situation s'améliore et que la population retrouve une qualité de vie libre des nuisances industrielles, principal atout de la région .
- nous confirmer s'il est exact qu'un nouveau délai de mise aux normes a été accordé jusqu'en juillet 2008 alors que rien n'a été entrepris par l'entreprise pour régler le problème des fumées durant une année.
- Enfin, il semble que certains ouvriers souffrent des conditions de travail dans lesquels ils sont astreints à vivre. Est-ce que l'Etat s'est inquiété des conditions de travail des ouvriers de cette entreprise et quelles mesures ont été prises pour assurer la sécurité de la santé du personnel de Benteler ?

Nous remercions le gouvernement de ses réponses et de son engagement pour rétablir la qualité de vie des habitants et visiteurs de St-Ursanne.

21.11.07

Groupe PDC/JDC
Jean-Paul Lachat

William Lachat

M. L.

Ch. L.

H. D. Schwan

Reclis

D.

D. Seydoux

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

A.B.

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]